

# Le Luxembourg, enfant gâté du sport

Un terrain de foot pour 1000 habitants dans le Luxembourg, pour 6000 en Brabant wallon.

L'offre sportive est disproportionnée en Wallonie.

## ● Martial DUMONT

Cette année, l'un des thèmes abordés par la Cour des comptes dans son cahier d'observation au Parlement wallon, concerne la politique en matière d'infrastructures sportives. La politique sportive en tant que telle, est, elle, gérée par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Et c'est bien ça le problème relève la cour : il n'existe fondamentalement pas de coordination entre les besoins en terrains de sport et les besoins réels des différentes régions de Wallonie. Ce qui crée des inégalités en matière d'offre sportive.

Par exemple, il y a 4 fois plus de terrains de foot dans le Luxembourg qu'en Brabant wallon pourtant 30 % plus peuplé. À titre de comparaison, il existe 393 infrastructures en Hainaut où habitent 1,3 million de personnes...

On remarque aussi 3 fois plus de terrains de tennis dans le Luxembourg qu'en Hainaut

Pareil pour les salles de sport : entre 2 et 3 fois plus dans le

Luxembourg par rapport au Brabant wallon pourtant plus peuplé.

Et ne parlons pas des piscines : à Charleroi, il existe 8 piscines pour 429 000 habitants. Il en faudrait 7 de plus pour répondre aux besoins, statistiquement. À Nivelles, il en manque également 8 pour répondre aux besoins et à Mons 6. En revanche, à Bastogne, Marche-en-Famenne, Virton, il y a 1 à 2 piscines de trop dans chaque commune. Le pompon revenant à Arlon où il y a 5 piscines pour 11 000 habitants, soit 3 de trop...

## **Pas assez de demandes de subsides**

Pourquoi une telle disparité entre les besoins et les infrastructures existantes ?

La cour constate que, dans certaines provinces (Hainaut), les demandes de subsides pour créer ou rénover certains sites sont nettement moins importantes qu'ailleurs, particulièrement dans le Luxembourg.

Ainsi, le pourcentage de dossiers introduits est de 66 % par rapport

au poids démographique du Hainaut alors qu'en province de Luxembourg ce rapport est de 245 %

Les chiffres sont encore plus parlants quand on comptabilise les subsides pour infrastructures sportives entre 2011 et 2016 : 45 millions ont été accordés en Hainaut contre 34 au Luxembourg qui compte 5 fois moins d'habitants.

On le voit, le souci est criant. Et la Wallonie n'est absolument nulle part en matière d'équité dans l'offre sportive.

Sans doute, dit aussi la cour, parce que, malgré l'outil existant (Cadasport), il n'y a pas de bonne

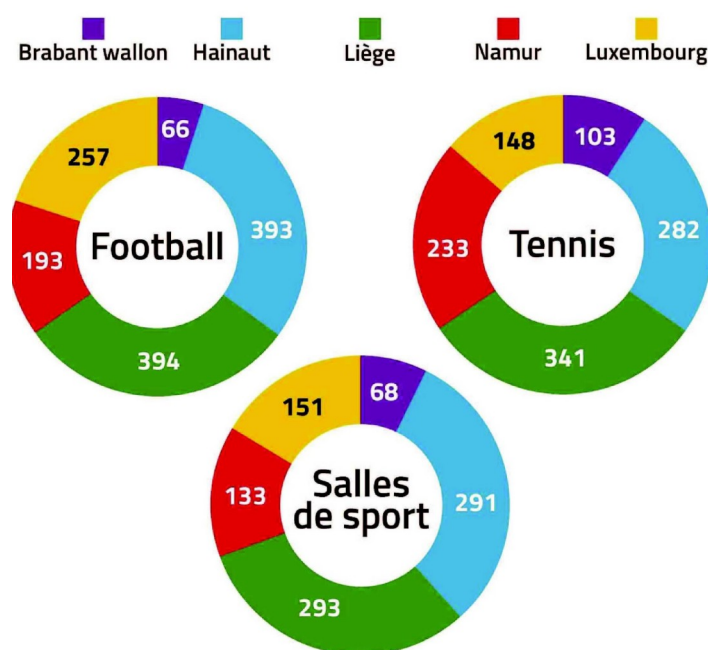
et réelle connaissance des infrastructures existantes. Et que la séparation institutionnelle entre infrastructures et politique sportive empêche une bonne coordination et une cohérence globale.

La Cour des comptes recommande dès lors de réaliser une étude des besoins sur le territoire régional, comme ce sera le cas pour les piscines.

Il faut, conclut-elle que le gouvernement mette en œuvre une méthode de sélection des dossiers qui tiennent compte des besoins prioritaires de certaines zones

pour que le maillage des infrastructures sportives en Wallonie soit plus équitable.

### Le nombre d'infrastructures sportives en Wallonie



## Nombre d'habitants pour un terrain ou une salle de sport (par province)

	Football	Tennis	Salles de sport
Brabant wallon	5 962	3 820	5 787
Hainaut	3 398	4 736	4 589
Liège	2 754	3 182	3 703
Namur	2 533	2 098	3 675
Luxembourg	1 083	1 881	1 844

### BIDOUILLAGE

#### En fonction du résultat souhaité

La Cour des comptes a relevé plusieurs éléments qui portent atteinte à la fiabilité du compte d'exécution du budget wallon.

Notamment un report de l'imputation des factures de 2016 sur l'année 2017 pour 131 millions d'euros. Des arrangements comptables « en fonction des résultats souhaités », dit le président de la Cour des Comptes, Philippe Roland.

« Nous ne disons pas qu'il y a des magouilles. Nous disons que le système actuel ne les empêche pas », juge-t-il. « Il arrive régulièrement que les comptes wallons doivent être corrigés par l'Institut des comptes nationaux, ce n'est pas normal. »

L'une des raisons invoquée : l'absence d'outils informatiques comptables plus performants : le logiciel actuel a 30 ans.

### DETTE

#### 3,6 milliards en plus en 4 ans

Fin de l'année 2016, la dette wallonne était de 21,4 milliards d'euros, dont 9,2 milliards de dette directe. Le reste étant notamment de la dette indirecte provenant des OIP

(Organismes d'Intérêt Public).

Par rapport à 2012, il s'agit globalement d'une

augmentation de la dette de 3,6 milliards. La dette directe a en fait augmenté de près de 70 %.

Pourquoi ? Simplement parce qu'il a fallu financer les déficits budgétaires successifs dans la perspective d'un retour à l'équilibre non seulement souhaité mais également exigé, notamment par les instances européennes.

### CONTRÔLE

#### Comptable et trésorier, danger

Il y a deux ans, l'affaire du comptable de l'Office wallon des déchets qui avait détourné des centaines de milliers d'euros avait fait grand bruit.

À l'époque, la Cour des comptes avait épinglé le danger qui existait dans beaucoup d'institutions wallonnes où des employés sont à la fois comptables (qui enregistrent les opérations) et trésoriers (qui exécutent les paiements).

Depuis, dit la Cour des comptes, la situation s'est sensiblement améliorée de manière générale. Mais il reste encore de petites structures où la séparation des métiers n'est pas effective. Ce qui, bien sûr, entraîne un risque accru de fraude. À noter pourtant que cette séparation des métiers est théoriquement imposée par un décret wallon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ROUTES**

## Pas toujours le moins cher

**299** marchés, en 2016, ont été passés pour des travaux sur les routes avec un dépassement budgétaire global de 9,4 %. Mais ce qui interpelle la Cour des comptes, c'est les modifications importantes en matière de métré : 54 %. Visiblement, l'administration évalue mal l'importance des travaux. En parallèle, la cour note que 8 marchés sur 31 étudiés n'ont pas vu, in fine, le fournisseur le moins cher remporter la mise alors que le prix était l'unique critère d'attribution. Sans doute parce que certains cassent les prix et spéculent sur le fait le nombre de kilomètres de travail sera bien plus élevé qu'annoncé. Ces fournisseurs sont moins chers, remportent les marchés, mais s'y retrouvent sur la quantité.

**IPW**

## Le mauvais élève

**D**ans les différents Organismes d'Intérêt Public, l'Institut du Patrimoine wallon semble bien être un mauvais élève en matière de gestion comptable.

La Cour des comptes a notamment relevé la présence de nombreuses copies de pièces justificatives dans les dossiers de subventions alors que, théoriquement, ce sont les pièces originales qui doivent y figurer, et ce pour éviter les risques de doubles subventions. D'autant dit, encore la cour, qu'il n'existe pas de cadastre régional des subventions.

On notera également, toujours concernant l'IPW, que le chantier de réhabilitation du site du triage-Lavoir de Péronnes-lez-Binche, vieux de 15 ans, est toujours à l'arrêt alors qu'il a déjà coûté 13 millions dont 9 à charge des pouvoirs publics. Vive la bonne gouvernance...